

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2020

Lundi le 14 décembre 2020
À compter de 11 h
Par conférence Zoom

Les membres du conseil municipal présents sont :

Via conférence Zoom :

Sylvie Surprenant Mairesse, présente à l'hôtel de ville

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo
Normand Toupin
Michel Milette
Luc Vézina
Johane Michaud
Régine Apollon
Christian Charron

DISTRICTS

Blanchard
Chapleau
Ducharme
Lonergan
Marie-Thérèse
Morris
Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Sylvie Trahan Greffière
Chantal Gauvreau Directrice générale
Robert Asselin Directeur général adjoint
Division des services techniques

Directeurs

Katia Lamarche

Services

Ressources humaines

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.

1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Sylvie Trahan
Greffière du conseil municipal*

La présente séance est suspendue à 11 h.

Réouverture de la séance à 12 h 06.

RÉSOLUTION 2020-562

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** la présente séance extraordinaire se déroule à huis clos.
- **QUE** les membres du conseil participent à la présente séance extraordinaire par appel conférence.
- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

Adoption de
l'ordre du jour



Adoption du règlement
1310 N.S. -
achat d'un camion porteur
10 roues, du chargeur sur
roues et du balai de rue

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2020-563

ATTENDU l'avis de présentation numéro 2020-510 donné à la séance du 7 décembre 2020 par M. le Conseiller Armando Melo et le dépôt du projet de règlement à cette même séance.

Sur proposition de M. le Conseiller Christian Charron appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** le règlement 1310 N.S. ayant pour objet d'autoriser l'achat d'un camion porteur 10 roues, du chargeur sur roues et du balai de rue au montant de 1 155 000 \$, amorti sur une période de quinze (15) ans pour en payer le coût, soit et est adopté.
- **QUE** suite à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, des modifications ayant été apportées à la procédure d'approbation, les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité pourront demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant une demande par écrit et devant être reçues au plus tard le 4 janvier 2021, au bureau de la Ville de Sainte-Thérèse, 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse ou à l'adresse de courriel suivante : registre-consultation@sainte-therese.ca et qu'un avis public soit donné à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2020-564

ATTENDU l'avis de présentation numéro 2020-512 donné à la séance du 7 décembre 2020 par M. le Conseiller Luc Vézina et le dépôt du projet de règlement à cette même séance.

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** le règlement 1311 N.S. ayant pour objet de d'autoriser la conversion de l'éclairage de rue au DEL au montant de 1 647 000 \$, amorti sur une période de dix (10) ans pour en payer le coût, soit et est adopté avec une modification quant à la période d'amortissement établie à dix (10) ans au lieu de quinze (15) ans, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.
- **QUE** suite à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, des modifications ayant été apportées à la procédure d'approbation, les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité pourront demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant une demande par écrit et devant être reçues au plus tard le 4 janvier 2021, au bureau de la Ville de Sainte-Thérèse, 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse ou à l'adresse de courriel suivante : registre-consultation@sainte-therese.ca et qu'un avis public soit donné à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du règlement
1311 N.S. -
conversion de
l'éclairage de
rue au DEL



Dépôt du projet
de règlement
1312 N.S. -
travaux de
réfection
d'infrastructures
dans diverses
rues de la ville

Avis de
présentation -
règlement
1312 N.S. -
travaux de
réfection
d'infrastructures
dans diverses
rues de la ville

Dépôt du projet
de règlement
1313 N.S. -
travaux de
réfection ou
de nouvelles
installations
dans les parcs
et espaces
publics

Avis de
présentation -
règlement
1313 N.S. -
travaux de
réfection ou
de nouvelles
installations
dans les parcs
et espaces
publics

RÉSOLUTION 2020-565

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **DE RECONNAÎTRE** le dépôt du projet de règlement 1312 N.S., Règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection d'infrastructures dans diverses rues de la ville et décrétant un emprunt au montant de 4 725 000 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE PRÉSENTATION 2020-566

M. le Conseiller Normand Toupin donne avis qu'il présentera ou qu'il sera présenté, lors d'une séance ordinaire ou extraordinaire, un Règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection d'infrastructures dans diverses rues de la ville et décrétant un emprunt au montant de 4 725 000 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût.

(Règlement numéro 1312 N.S.)

RÉSOLUTION 2020-567

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **DE RECONNAÎTRE** le dépôt du projet de règlement 1313 N.S. décrétant des travaux de réfection ou de nouvelles installations dans les parcs et espaces publics et décrétant un emprunt au montant de 515 000 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE PRÉSENTATION 2020-568

M. le Conseiller Armando Melo donne avis qu'il présentera ou qu'il sera présenté, lors d'une séance ordinaire ou extraordinaire, un Règlement décrétant des travaux de réfection ou de nouvelles installations dans les parcs et espaces publics et décrétant un emprunt au montant de 515 000 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût.

(Règlement numéro 1313 N.S.)



Dépôt du projet
de règlement
1314 N.S. -
travaux de
construction
ou de réfection
dans les
bâtiments
municipaux

Avis de
présentation -
règlement
1314 N.S. -
travaux de
construction
ou de réfection
dans les
bâtiments
municipaux

RÉSOLUTION 2020-569

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **DE RECONNAÎTRE** le dépôt du projet de règlement 1314 N.S. décrétant des travaux de construction ou de réfection dans les bâtiments municipaux et décrétant un emprunt au montant de 500 000 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE PRÉSENTATION 2020-570

M. le Conseiller Michel Milette donne avis qu'il présentera ou qu'il sera présenté, lors d'une séance ordinaire ou extraordinaire, un Règlement décrétant des travaux de construction ou de réfection dans les bâtiments municipaux et décrétant un emprunt au montant de 500 000 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût.

(Règlement numéro 1314 N.S.)

4.- GESTION DU TERRITOIRE

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES



Nomination -
conseiller en
ressources
humaines -
Service des
ressources
humaines

Mesures
disciplinaires

Astral Média
Affichage
S.E.C. - entente
de partenariat
(visibilité) -
autorisation
de signatures

7.- RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2020-571

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QUE** Mme Annick Boisclair, soit et est nommée au poste de conseillère en ressources humaines au sein du Service des ressources humaines de la Ville de Sainte-Thérèse, et ce, à compter du 11 janvier 2021.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus au Répertoire des conditions de travail des employés cadres de la Ville.

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2020-572

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, M. le Conseiller Michel Milette votant contre, il est résolu:

- **QUE** nous procédions aux mesures disciplinaires suivantes concernant l'employé #534 :
 - pour la situation d'un bris d'une clause de confidentialité : trois (3) jours de suspension ;
 - pour la situation d'un échange de courriels indignes de relations de travail respectueuses : trois (3) jours de suspension ;
 - pour la situation de demandes de libération syndicale pour vaquer à des affaires syndicales : congédiement.

Adoptée majoritairement.

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2020-573

ATTENDU QU'au printemps 1998, la Ville de Sainte-Thérèse s'unissait à *Astral Média Affichage S.E.C.* (anciennement *Société Astral (Bell Média)* afin de doter notre territoire de différents supports publicitaires en collaboration avec ladite entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Thérèse souhaite poursuivre et ainsi prolonger son partenariat avec *Astral Média Affichage S.E.C.* au-delà du terme initial de vingt (20) ans qui se terminait récemment.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

RÉSOLUTION 2020-573 (suite)

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** la mairesse (ou la mairesse suppléante) et la greffière (ou l'assistante-greffière) soient et sont autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse la convention à intervenir quant à l'affichage extérieur avec *Astral Média Affichage S.E.C.*

Adoptée à l'unanimité.

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Levée de la
séance

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2020-574

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 12 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffière (ou de greffière adjointe en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M^e Sylvie Trahan
Greffière de la Ville

Date

